

INSCRIPTION 2017-2018 en DFGSM 3 - DFASM 1 - DFASM 2 - DFASM 3

Le dossier d'inscription sera complété par les pièces suivantes :

Par tous les étudiants :		NP
Carte étudiant UM	▶ pour vérification du numéro étudiant et actualisation de la carte	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assurance	▶ soit une assurance scolaire/extra-scolaire valable pour l'année 2017-2018 ▶ soit une assurance "responsabilité civile-vie privée" en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Titre de paiement	▶ soit carte bancaire (VISA, MASTER CARD ou MAESTRO) ▶ soit chèque de banque française, à l'ordre de l'Agent Comptable UM, dont le montant exact sera fixé le jour de l'inscription	<input type="checkbox"/>
Selon la situation de l'étudiant :		NP
Etudiant admis par passerelle ou par transfert	▶ 1 photo d'identité pour édition de la carte étudiant UM-UFR Médecine	<input type="checkbox"/>
	▶ copie de l'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (<i>hommes et femmes nés à partir de 1983</i>) ou attestation de position militaire (<i>hommes nés avant 1983</i>)	<input type="checkbox"/>
	▶ attestation de visite médicale et de vaccination émise par le SCMPPS - Service Commun de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé des étudiants de l'UM - Montpellier tél : 04 34 43 30 70 / Nîmes tél : 04 66 02 81 14	<input type="checkbox"/>
	▶ carte étudiant du dernier établissement d'enseignement supérieur fréquenté, portant mention du n° INE	<input type="checkbox"/>
Etudiant non affilié à la sécurité sociale étudiante (LMDE ou MEP) en 2016-2017	▶ ressortissant Français né après le 31/08/1998 : attestation d'affiliation au régime du parent sur laquelle figure le nom de l'étudiant comme Ayant Droit de régime dérogatoire	<input type="checkbox"/>
	▶ ressortissant de l'Union Européenne (hors France) : Carte Européenne d'Assurance Maladie en cours de validité	<input type="checkbox"/>
	▶ ressortissant Québécois : formulaire SE 401-Q-102 bis en cours de validité	<input type="checkbox"/>
<p><i>Les étudiants à partir du DFASM 1 sont couverts par la sécurité sociale étudiante jusqu'au 31 décembre 2017. En tant qu'étudiants hospitaliers, salariés du CHU, ils relèveront du régime général de la CPAM à compter du 1er janvier 2018.</i></p> <p><i>Seuls les étudiants du DFASM 1 qui effectuent une mobilité ERASMUS au cours de l'année universitaire 2017-2018 doivent continuer de s'affilier à la sécurité sociale étudiante (LMDE ou MEP).</i></p>		
R ressortissant international ORIGINAL + PHOTOCOPIE	▶ si non ressortissant d'un pays de l'Union Européenne ou de l'AELE, le titre de séjour en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Etudiant boursier PHOTOCOPIE recto verso	▶ notification 2017-2018 du CROUS portant attribution conditionnelle sur une formation de l'UM <i>Une notification mentionnant un rejet n'est pas recevable - L'absence de présentation de ce document au moment de l'inscription administrative entraînera le paiement de l'intégralité des frais d'inscription (à titre indicatif : 189,10 € + 215 € de sécurité sociale étudiante en 2015-2016). A réception de la notification du CROUS, une demande de remboursement des frais d'inscription pourra être réalisée.</i>	<input type="checkbox"/>

AUCUN ENVOI POSTAL

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA EFFECTUEE PAR LE SERVICE DES INSCRIPTIONS

INSCRIPTION EFFECTIVE UNIQUEMENT APRES MISE A JOUR DE LA CARTE ETUDIANT